



LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE EN RUPTURE

Avril 2023



LIENS POUR PLUS D'INFORMATIONS :

[Je découvre le Contrat d'engagement jeune](#)

[Lancement d'un appel à projets régional
Contrat d'engagement jeune - jeunes en
rupture](#)

Le contrat d'engagement jeunes en rupture : présentation de l'appel à projets

L'écosystème des dispositifs d'insertion socio-professionnelle en Seine-Saint-Denis est extrêmement dynamique, mais aussi très dense, ce qui rend parfois complexe son appréhension. Profession Banlieue a souhaité contribuer à la lisibilité du CEJ Jeunes en rupture, en présentant l'appel à projet, et son inscription dans le PRIJ.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Lancé en mars 2022, le Contrat d'engagement jeune (CEJ) est un parcours personnalisé visant à aider les jeunes à trouver un emploi ou un contrat en alternance, grâce à **un accompagnement individualisé adapté et un parcours intensif**. Il a vocation à remplacer la Garantie jeunes.

Pour favoriser l'accès au CEJ, la DRIEETS Ile-de-France a lancé un appel à projets CEJ Jeune en rupture (CEJ JR) en mai 2022. Il permet de compléter le déploiement du CEJ auprès des jeunes faisant face à des difficultés spécifiques (santé, logement, mobilité, isolement). Il finance les structures qui accompagnent les jeunes en rupture vers le CEJ, à travers une démarche d'aller-vers et un accompagnement spécifique co-construit avec les missions locales.

L'appel à projet (AAP) couvre trois volets thématiques : l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle à titre principal, le logement et la mobilité à titre complémentaire.

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 16 à 25 ans révolus (29 ans révolus si reconnu-es travailleur-ses handicapé-es) rencontrant des difficultés spécifiques en plus de l'accès à l'emploi durable :

- Jeunes sans logement stable, hébergé-es en structure
- Jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), suivi-es ou anciennement suivi-es par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), sortant-es de prison, mineur-es non accompagné-es (MNA) ou bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ;
- Jeunes en décrochage (illettrisme/illectronisme, non ou faible maîtrise de la langue française, niveau de qualification 1 à 4...)
- Jeunes faisant face à des problématiques de santé physique et mentale, incluant les conduites addictives licites ou illicites.

Les jeunes visé-es ne doivent pas être inscrit-es à Pôle Emploi, en Mission locale, ou n'ont pas eu de contact avec leur conseiller-e depuis cinq mois au moins.

TERRITOIRES DE DEPLOIEMENT

- Les territoires couverts par le PRIJ identifiés pour renforcer le repérage et l'accompagnement des publics
- Les territoires QPV non couverts par le PRIJ
- Les zones très peu denses abritant le plus de jeunes NEET peu qualifié-es

MODES D'ENTREE ET D'ACCUEIL

En lien avec les acteur-trices de grande proximité, le porteur de projet CEJ-JR réalise une **démarche de repérage des jeunes** pour les accompagner vers le CEJ. Cela passe par des **modalités adaptées** : rencontrer le/la jeune aux heures qui sont les siennes (soirées, weekends...) et dans les lieux où il/elle se trouve, prendre le temps d'établir une relation de confiance, s'assurer de la disponibilité et de l'envie du/de la jeune à se projeter dans l'avenir et à effectuer des démarches en ce sens.

MODALITES D'ACTION

L'AAP se structure autour de grandes étapes :

- 1) Un co-accompagnement global est co-construit en amont de la contractualisation du CEJ, par le porteur et la mission locale ;
- 2) Une démarche d'aller-vers les jeunes en rupture est réalisée par le porteur du projet, avec l'implication de partenaires locaux. Cette étape consiste à nouer une relation de confiance avec le/la jeune à travers des pédagogies actives et lever les freins à l'engagement dans le parcours CEJ ;
- 3) Un diagnostic partagé est réalisé par le porteur du projet avec la ML. Les modalités sont définies en complémentarité et en se basant sur les besoins et attentes du/de la jeune. Une fois entré-e dans le dispositif CEJ, le/la jeune est associé-e à la construction d'un plan d'action qui lui correspond et qu'il/elle s'engage à respecter ;
- 4) Dans une logique d'accompagnement global, les partenariats et la création de consortiums pour couvrir les volets logement et mobilité sont encouragés tout au long du parcours
- 5) Dans le but de sécuriser l'insertion durable du/de la jeune, le porteur et la mission locale s'engagent à lui assurer un suivi après la fin du CEJ si nécessaire.

ENCADREMENT ET INTERVENANT-ES

Porteur de projet, public ou privé (association, collectivité territoriale ou autre structure de proximité), **en lien avec la mission locale.**

FINANCEMENT

Etat, Région

CONTRIBUTION FINANCIERE

Dispositif gratuit. Rémunération pour les jeunes dans le cadre de la signature du CEJ.

Sarah Chakir, formatrice et chargée d'accompagnement vers l'emploi à [BimBamJob](#) et Laura ter Schiphorst, coordinatrice des opérations à [Abajad](#), ont accepté de partager leur expérience de mise en œuvre du Contrat d'engagement jeunes en rupture par leurs structures.

1/ Pourriez-vous présenter rapidement BimBamJob et Abajad ?

Abajad est une association et un organisme de formation linguistique, à visée professionnelle, à destination des publics allophones du 75, 92 et 93. Ces formations sont centrées sur les métiers en tension. Deux formations sont proposées sur les métiers du BTP et les métiers maraîchage et espaces verts, qui vont être complétées avec des modules sur la restauration. L'idée est de penser la langue comme un outil pour trouver un emploi, à travers des actions accélératrices d'employabilité. C'est pour ça que les formations proposées sont courtes (deux semaines pour la formation BTP, six pour les espaces verts) et intensives (elles ont lieu sur tous les jours de la semaine). Elles sont gratuites mais non rémunérées. Il y a des cours théoriques de français, de la mise en pratique, des ateliers pour lever les freins périphériques (mobilité, confiance en soi, numérique). Il y a un suivi après la formation (orientation vers l'emploi ou la formation, programme de mentorat).

BimBamJob est une entreprise sociale et solidaire implantée en Ile de France, en Bretagne, et en Auvergne Rhône Alpes. Elle a trois activités principales. Il y a l'accompagnement socio-professionnel individuel et collectif vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées. L'accompagnement varie selon les programmes mais peut être plutôt long (un an, deux ans...), pour s'adapter aux candidat·es. La structure a aussi développé un outil en interne, Horizon, qui permet le suivi des candidat·es, la mise en relation et le partage d'offres pour les recruteur·ses. Enfin, BimBamJob dispense un appui méthodologique, du conseil et de la formation à destination des acteur·trices de l'insertion socio-professionnelle.

2/ Pourriez-vous présenter votre réponse à l'appel d'offre CEJ jeunes en rupture ? Votre implication dans le PRIJ ?

Alors qu'ils n'ont jamais travaillé ensemble, Abajad et BimBamJob ont candidaté en consortium à l'appel à projet du CEJ-JR en 2022. On a choisi de nous associer car nous sommes complémentaires dans nos activités, et pour mieux cibler un public spécifique : les jeunes allophones. **L'idée de cette collaboration, au-delà des publics, est de croiser les réseaux des deux structures, pour mieux répondre au besoin de repérage qui est au centre du projet.** Le projet a débuté en octobre 2022, avec une phase de coordination jusqu'à fin 2022 entre Abajad, BimBamJob et les missions locales du territoire. Il y a une forte collaboration avec ces dernières car la signature dans le cadre du CEJ-JR est tripartite entre le ou la jeune, le porteur du projet CEJ-JR et la mission locale du territoire. Notre objectif est de faire entrer 50 jeunes d'ici septembre 2024. On a commencé à mettre des actions de repérage des jeunes, sur des territoires très ciblés, sur lesquels nous ne sommes pas forcément implantés, ce qui nécessite l'identification d'acteur·trices locaux qui sont en contact avec le public visé. Il y a par ailleurs un enjeu à faire connaître le dispositif CEJ-JR. On a lancé des campagnes de communication avec un article de Convergence 93, une campagne sur les réseaux sociaux, on présente le dispositif et les actions de nos structures lors des événements.

Concernant le PRIJ, nous connaissions son fonctionnement mais avons pu en découvrir davantage, et notamment les synergies possibles, suite à notre engagement dans le CEJ-JR. Il y a en effet une certaine complémentarité entre les deux dispositifs. Nous sommes désormais en contact avec des référent·es PRIJ qui ont une approche plus proche du terrain et qui peuvent repérer les jeunes susceptibles d'entrer dans le CEJ-JR.

Concernant le PRIJ, nous connaissions son fonctionnement mais avons pu en découvrir davantage, et notamment les synergies possibles, suite à notre engagement dans le CEJ-JR. Il y a en effet une certaine complémentarité entre les deux dispositifs.

3/ Quelle est la plus-value du PRIJ, du CEJ-JR, pour les publics, les professionnel·les et les structures ?

Pour les publics, le CEJ-JR permet un accompagnement renforcé avec trois acteur·trices (la mission locale du territoire, Abajad et BimBamJob) sur des thématiques transversales auxquelles s'ajoutent les dimensions prévues dans le cadre de l'appel à projet du CEJ-JR, à savoir **la mobilité, le logement et la santé.**

Cela complète l'action déjà importante des missions locales, en approfondissant le sur-mesure et l'accompagnement de publics aux besoins spécifiques.

L'accompagnement s'inscrit sur la durée, car il va de 6 mois à 18 mois dans certains cas, ce qui laisse le temps de travailler différents aspects. Chaque acteur·trice apporte sa spécificité et une complémentarité dans l'accompagnement. Par exemple sur Epinay, nous sommes trois porteurs du CEJ-JR, mais nous sommes les seuls à travailler avec les allophones spécifiquement,

alors qu'une autre structure vise les jeunes en rupture de scolarité. Cela complète l'action déjà importante des missions locales, en approfondissant le sur-mesure et l'accompagnement de publics aux besoins spécifiques, et en renforçant l'orientation des jeunes. Grâce aux actions de repérage, nous avons également renforcé l'aller-vers, notamment grâce au rapprochement avec les référent·es PRIJ. L'indemnisation des jeunes dans le cadre de la signature du CEJ par les missions locales est aussi essentielle.

Pour les structures, c'est un levier pour favoriser l'interconnaissance, se rencontrer, et créer de nouvelles dynamiques hors du CEJ-JR.

4/ Quelle est l'articulation entre le PRIJ et le CEJ-JR ?

Nous connaissons moins le PRIJ que le CEJ-JR. On a remarqué qu'il n'y a pas d'articulation généralisée avec le CEJ-JR, elle se fait au fur et à mesure des rencontres. Il faut aussi savoir qu'en tant que porteurs de projet CEJ-JR, on n'est pas toujours sur des territoires couverts par le PRIJ. Il y a une forme de complémentarité des acteur·trices du PRIJ avec le CEJ-JR. Ils et elles ont une dimension de proximité intéressante, une très bonne connaissance des jeunes, beaucoup d'aller-vers. Leur vision du terrain est très poussée. Si on est amené·es à collaborer davantage ensemble cela ne pourra être que bénéfique.

5/ De votre expérience de terrain, avez-vous des remarques, des préconisations ?

On souhaite souligner l'effort de suivi, d'accompagnement et de mise en relation entre les acteur·trices, les lauréat·es du CEJ-JR et des missions locales par **la DRIEETS**. Elle a mis en place des outils et un accompagnement méthodologique importants. Il y a une bonne implication **des délégué·es du Préfet** aussi. Alors qu'on agit à l'échelle régionale, on est suivis à tous les niveaux, aussi bien par **la Préfecture Ile de France que les DRIEETS départementales.**

Comme il y a une multiplicité d'acteur·trices, selon les zones, les structures ne font pas le même travail, et cela prend du temps d'identifier tout le monde, notamment car nous travaillons sur des territoires sur lesquels nous ne sommes pas toujours implantés. De plus, Abajad et BimBamJob ne visent pas spécifiquement un public jeune. Il y a un apprentissage de l'écosystème de la jeunesse à faire de notre côté.

Aussi, c'est la première fois que le CEJ-JR est lancé. Il est complexe à appréhender et il faut du temps pour expliquer son fonctionnement et son utilité aux professionnel·les. On a parfois l'impression qu'il manque de lisibilité. Même ceux et celles qui

Même ceux et celles qui connaissent le dispositif ne perçoivent pas toujours sa plus-value, alors il reste de la sensibilisation à faire. C'est aussi dû à la nouveauté du dispositif. Il faudrait qu'il soit maintenu pour être bien identifié et compris.

connaissent le dispositif ne perçoivent pas toujours sa plus-value, alors il reste de la sensibilisation à faire. C'est aussi dû à la nouveauté du dispositif. Il faudrait qu'il soit maintenu pour être bien identifié et compris. S'il est pérennisé, cela sera plus facile, car l'enjeu de toucher les jeunes en rupture est partagé par tout le monde et la volonté de travailler ensemble est forte.



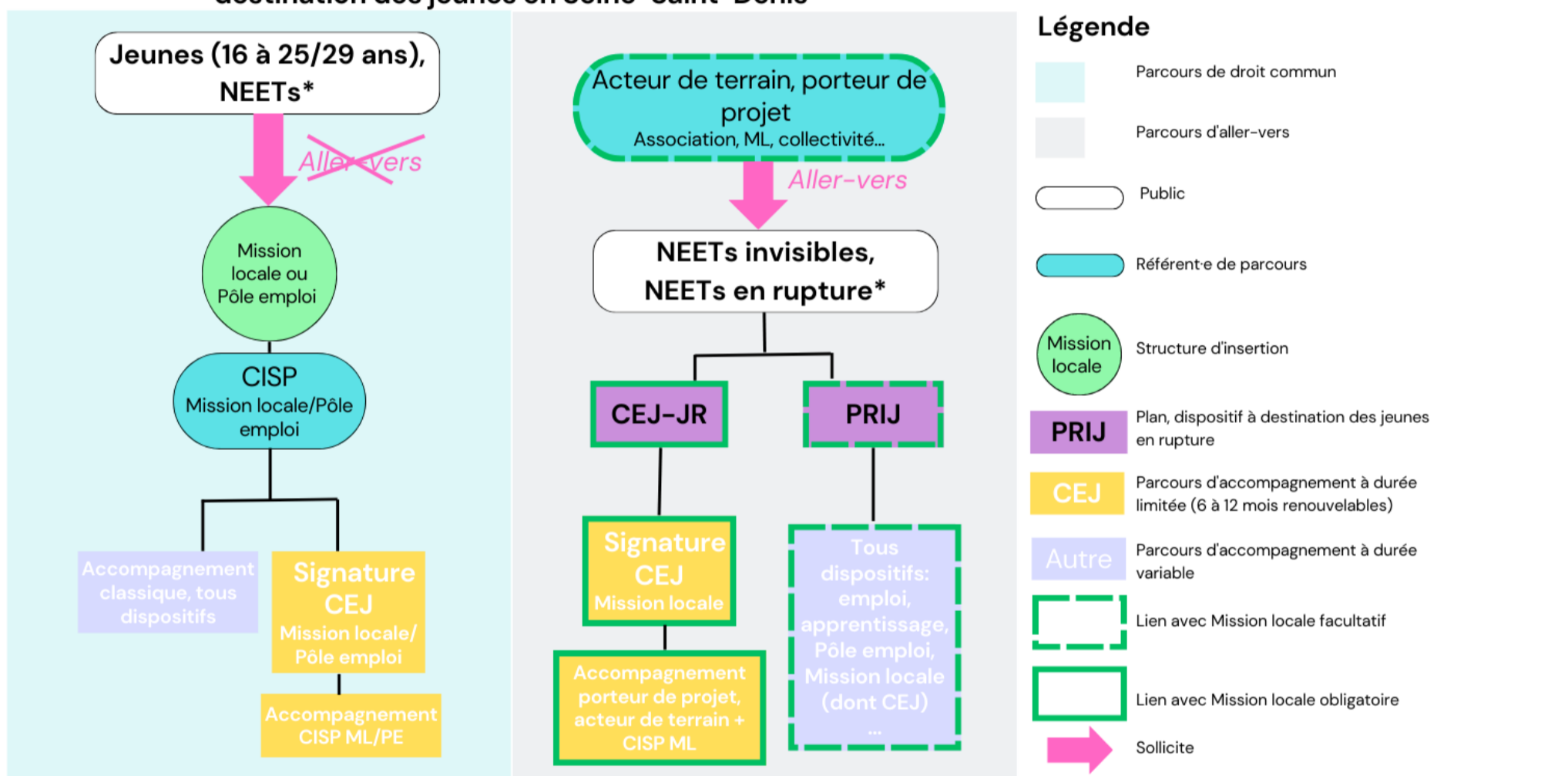
LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE EN RUPTURE

Avril 2023

L'accompagnement renforcé des jeunes en Seine-Saint-Denis : synthèse des dispositifs

Afin de clarifier l'articulation des différents accompagnements à destination des jeunes en Seine-Saint-Denis, et pour mettre en avant leur complémentarité, sur l'aller-vers notamment, Profession Banlieue propose un schéma de synthèse, non exhaustif.

Articulation des accompagnements renforcés à destination des jeunes en Seine-Saint-Denis



*Les NEETs (Not in Education, Employment or Training) sont ici les jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.
 Les NEETs sont considérés "invisibles" lorsqu'ils sont sans accompagnement, car ils ne sont généralement pas visibles des institutions et difficilement comptabilisés dans les statistiques.
 Les NEETs sont considérés "en rupture" lorsqu'il y a un cumul de difficultés supplémentaires : absence de logement stable, problématiques de santé physique et/ou mentale, faible maîtrise de la langue française, publics spécifiques (Mineurs non accompagnés (MNA), sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), suivis ou anciennement suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)).

CEJ: Contrat d'engagement jeune
 CEJ-JR: Contrat d'engagement jeune en rupture
 PRIJ: Plan régional d'insertion pour les jeunes
 CISP: Conseiller-e d'insertion socio-professionnelle
 CISP ML: Conseiller-e d'insertion socio-professionnelle en Mission locale
 CISP PE: Conseiller-e d'insertion professionnelle à Pole emploi

Profession Banlieue est une association et un centre de ressources politique de la ville. Depuis 1993, elle met en réseau les professionnel·les (services de l'Etat, bailleurs, chef·fes de projet, entreprises, associations) de la politique de la ville avec les professionnel·les de droit commun (santé, emploi, lutte contre les discriminations, développement social urbain) de la Seine-Saint-Denis, et le monde de la recherche, pour favoriser l'échange de savoirs et la capitalisation d'expériences. En tant que centre de ressources, c'est aussi un espace d'information et de diffusion des actualités de la politique de la ville. Plus d'infos sur <https://www.professionbanlieue.org/>

Profession Banlieue
 15 rue Catulienne
 93200 Saint-Denis
 Tél. 01 48 09 26 36



Contact@professionbanlieue.org

Remerciements :

Merci à Sarah CHAKIR de BimBamJob et Laura TER SCHIPHORST de Abajad pour leur partage d'expérience.

Le décryptage a été réalisé avec l'appui de Convergence 93.

Pour en savoir plus :

Abajad : <https://www.abajad.com/>

BimBamJob: <https://www.bimbamjob.fr/>

Convergence 93 : <http://www.convergence93.fr/>